

ANNEE 2024-2025 **DEVOIR MAISON** NIVEAU : **BTS / LICENCE II**

T.D. DE DROIT DES AFFAIRES ET DROIT DU TRAVAIL Prof : M. Karamoko

**CAS PRATIQUE N°1**

Madame Fleuron est notaire avec résidence à Zinzinkro. Pour se faire plus d'argent elle achète et met à la disposition des touristes des véhicules de type 4x4. L'exercice de cette activité a nécessité, la location, pour une année renouvelable, d'un local où sont garées les véhicules attendant d'éventuels clients. Cette affaire est exploitée sous l'enseigne « Mon gombo ».

Depuis 5 ans, Dame Fleuron exerce cette activité qui lui rapporte beaucoup d'argent, Mais pour ne pas attirer des regards sur son activité elle ne juge pas utile d'accomplir les formalités administratives ou judiciaires.

1. De quelles formalités s'agit-il ?
2. Quelle qualification juridique peut-on donner à cette autre activité de Dame Fleuron ?
3. Quel risque court-elle en faisant cette activité ? Pourquoi ?

Hélas, depuis le 25 mars 2002, Dame Fleuron éprouve quelques difficultés. Son fournisseur, la S.A « MONTERO » lui demande, avec preuve à l'appui, le paiement d'une créance relative à une livraison de deux véhicules neufs. Mais elle conteste énergiquement ladite livraison.

4. De quelle preuve peut-il s'agir en l'espèce ?
5. La S.A « MONTERO » est-elle fondée à utiliser une telle preuve contre Dame Fleuron ?
6. Comment Fleuron devra-t-elle justifier sa prétention ?

**CAS PRATIQUE N°2**

Monsieur GBOCHO est fonctionnaire, marié et père d'un jeune garçon âgé de 17 ans, prénommé « SUCCES ». Soucieux d'accroître le revenu familial, M. GBOCHO et son fils veulent tous deux exercer une activité commerciale de vente de véhicules importés. Quant à Mme GBOCHO, elle achète des légumes à DIVO et les revend à Abidjan. Elle a déclaré son activité à « l'agence Côte d'Ivoire PME ».

1. Monsieur GBOCHO et son fils peuvent-ils exercer une activité commerciale ? Justifiez votre réponse.
2. Quelle est la qualité de Madame GBOCHO ? Justifiez votre réponse ?